



## Pesticides

**Les pesticides sont employés dans l'agriculture pour protéger les cultures contre les organismes nuisibles et assurer la qualité des récoltes. Ils sont également utilisés dans l'horticulture et les jardins privés. Le pesticide le plus connu et le plus vendu est le glyphosate. Les substances contenues dans ces pesticides peuvent avoir un effet négatif sur les humains, les animaux et l'environnement. Certains sont soupçonnés d'avoir un effet cancérigène. C'est pourquoi la Ligue contre le cancer recommande de ne pas utiliser de pesticides et de privilégier les aliments sans pesticides.**

Par pesticides, on entend tous les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, les lieux publics, l'horticulture et les jardins privés pour lutter contre les végétaux, animaux ou champignons indésirables. Les pesticides contribuent à l'heure actuelle notablement à assurer les rendements et la qualité des récoltes agricoles. Toutefois, les substances bioactives qu'ils contiennent peuvent avoir un effet négatif sur les humains et les animaux.

### **Comment les pesticides pénètrent-ils dans l'organisme ?**

Outre un contact direct avec les pesticides, par exemple lors de la préparation du mélange ou de l'épandage dans un jardin privé, le contact peut également intervenir par l'intermédiaire de la nourriture et de l'eau potable. Les denrées alimentaires peuvent en effet contenir des résidus de pesticides encore présents lors de la récolte. En outre, des produits de dégradation des pesticides peuvent parvenir dans l'eau potable par lessivage ou érosion des sols. Les deux peuvent poser un risque potentiel pour les humains. Toutefois, la mesure dans laquelle la population entre effectivement en contact avec les pesticides dépend des quantités utilisées, du moment de l'application, des plantes cultivées, des conditions du sol et des propriétés physico-chimiques des substances utilisées.

### **Les effets des pesticides sur la santé**

L'intoxication aiguë par les pesticides chez l'humain est bien documentée. Cependant, les effets à long terme de

l'ingestion quotidienne de petites quantités de pesticides (exposition chronique) ne sont pas clairement établis. Dans la vie de tous les jours, plusieurs substances actives sont généralement absorbées simultanément, avec des effets croisés. On parle alors d'un effet cocktail. Certaines études ont démontré que l'exposition chronique peut affaiblir le système immunitaire et endommager le système nerveux. Certains pesticides peuvent également affecter le système hormonal. D'autres sont soupçonnés d'avoir un effet cancérigène. Il n'a toutefois à ce jour pas encore été possible de déterminer avec certitude quelles substances contenues dans les pesticides sont réellement cancérigènes.

### **Risques et dangers**

On parle beaucoup des dangers et des risques liés aux pesticides. Le danger (ou potentiel de danger) décrit la nocivité d'une substance en soi. Il indique par exemple si une substance est toxique, irritante ou corrosive. Ce danger peut avoir un certain effet, par exemple cancérigène ou mutagène. Cependant, le risque pour l'humain ne peut se concrétiser que si celui-ci entre en contact avec ladite substance. Le type de contact (type d'exposition) et la quantité de substance sont alors des éléments déterminants. Le risque résulte donc du produit du danger potentiel et de l'exposition.

## Evaluation sanitaire des pesticides comme le glyphosate

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe certains pesticides comme cancérigènes potentiels, probables ou prouvés. Il s'agit notamment des pesticides contenant de l'arsenic, du DDT, du polychlorophénol et de l'hexachlorobenzène. Le CIRC a également classé le pesticide glyphosate comme cancérigène probable. Dans son évaluation, il s'est appuyé sur le danger potentiel, ce indépendamment de la dose d'exposition. D'autres organismes tels que l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) évaluent pour leur part la probabilité de maladie selon l'exposition au glyphosate présent dans la vie quotidienne. Celle-ci est considérée comme minime tant que le glyphosate est utilisé conformément aux exigences légales.

## Se protéger contre les pesticides

Au vu des possibles effets indésirables des produits phytosanitaires sur l'environnement, les animaux, les plantes ou les êtres humains, ils sont soumis à une procédure d'homologation. Celle-ci doit permettre de s'assurer qu'un pesticide ne présente pas un risque inacceptable pour l'humain, les animaux et l'environnement en cas d'utilisation conforme. Les pesticides ne peuvent être mis sur le marché ou utilisés qu'une fois homologués. Des risques aigus pour la santé peuvent donc normalement être exclus, à condition que les prescriptions d'emploi soient respectées. Toutefois, ces procédures d'homologation ne permettent que partiellement, voire pas du tout, d'évaluer les effets possibles d'une exposition à long terme à de faibles doses ou les interactions possibles entre différentes substances actives. De plus, on ne sait aujourd'hui encore que peu de choses sur l'exposition de la population suisse à des substances chimiques. En vertu du principe de précaution, le débat sur les pesticides ne devrait donc pas porter uniquement sur la question de l'interdiction de certains produits spécifiques. Il devrait être élargi à l'utilisation des pesticides en général, en particulier à la question de savoir si et où l'agriculture basée sur les pesticides est encore nécessaire et souhaitable aujourd'hui.

## Recommandations de comportement

Le risque pour la santé humaine résulte de la toxicité de chaque pesticide et de la quantité totale de pesticides absorbés au fil du temps. Afin de réduire la toxicité, les particuliers devraient par principe renoncer à utiliser des pesticides dans leur propre jardin et privilégier des produits de remplacement moins nocifs. Afin de réduire au maximum l'absorption de pesticides, on peut privilégier les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Les pesticides qui y sont utilisés sont foncièrement moins problématiques et employés de manière moins intensive.

## Pour toute question ou information complémentaire

- Ligne InfoCancer: 0800 11 88 11, [helpline@krebsliga.ch](mailto:helpline@krebsliga.ch)
- Médias: [media@liguecancer.ch](mailto:media@liguecancer.ch)
- Spécialiste: F. Suter

## Liens internet

- <http://bit.ly/ofag-pph>  
Produits phytosanitaires (Office fédéral de l'agriculture, OFAG)
- <http://bit.ly/osav-glyphosate>  
Glyphosate (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, OSAV)
- <http://bit.ly/ofev-pph>  
Produits phytosanitaires (Office fédéral de l'environnement, OFEV)
- <http://bit.ly/va-pesticides>  
Pour une agriculture libérée des pesticides (Vision Landwirtschaft)
- <http://bit.ly/lsc-pesticides>  
Informations de la Ligue suisse contre le cancer sur les pesticides

## Impressum

Ligue suisse contre le cancer, Effingerstrasse 40, Case Postale, 3001 Berne, Tél. 031 389 91 00, Fax 031 389 91 60  
[www.liguecancer.ch](http://www.liguecancer.ch)

Cette feuille d'information est disponible sous [www.liguecancer.ch/shop](http://www.liguecancer.ch/shop) en français/allemand/italien.

© 2018, Ligue suisse contre le cancer, Berne